

COMMUNIQUÉ

Mulhouse Alsace Agglomération lance son 1^{er} service de covoiturage

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) propose une nouvelle application pour encourager le covoiturage sur son territoire avec son partenaire Klaxit. Un gain de temps et d'argent, tout en réduisant l'impact environnemental.

Le covoiturage au service de l'environnement

Klaxit est le nouveau service de covoiturage « domicile – travail » de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A). Depuis le lancement du dispositif en novembre dernier, plus de **27 000 kilomètres ont été réalisés en covoiturage** via l'application, soit l'équivalent d'un demi-tour du monde ; ce qui a permis de **réduire de 3 tonnes la quantité de CO₂** rejetée dans l'atmosphère.

L'application compte déjà plus de 600 inscrits sur le territoire de m2A et le nombre de trajets hebdomadaires a été multiplié par 3 en ce début d'année 2022, ce qui confirme l'intérêt grandissant pour le dispositif.

Le principe de ce nouveau service proposé par l'agglomération

m2A rémunère les conducteurs et offre leurs trajets aux passagers. Les conducteurs sont rémunérés de 2€ à 4€ par passager transporté selon la distance et bénéficient du paiement instantané.

Pour les passagers, leurs trajets sont offerts pour un départ ou une arrivée sur le territoire de l'agglomération. Si le conducteur annule, **la MAIF** ramène le passager gratuitement.

Cette offre se poursuivra jusqu'au 30 juin 2022 dans la limite de 12 000 € au total de la prise en charge des frais liés à la part des passagers par m2A.

Une offre complétée par la plateforme Klaxit pour récompenser les nouveaux conducteurs

Pour encourager l'inscription de nouveaux conducteurs, Klaxit propose deux coups de pouce supplémentaires :

1. Une carte cadeau de 20€ offerte à chaque conducteur réalisant son premier covoiturage sur Klaxit.
2. La prolongation de l'offre de parrainage "Super Parrain" : 20€ pour le parrain / 10€ pour le filleul, non limité en nombre de filleuls.

m2A agit pour réduire l'impact environnemental sur son territoire

70% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, la quasi-totalité en autosolisme. Le covoiturage présente un potentiel de développement important avec un impact significatif sur la réduction des consommations énergétiques et sur la baisse du trafic, **en phase avec les ambitions du Plan Climat, Nouvelle Donne de m2A, coté le 31 janvier dernier.**

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), l'article 35 de la Loi d'Orientation des Mobilités permet désormais de verser une incitation financière aux passagers et/ou conducteurs dans le cadre d'un covoiturage. C'est pourquoi, m2A lance cette expérimentation pour créer une offre de covoiturage et permettre aux usagers de tester ce nouveau service en prenant en charge les frais liés à la part des passagers.

Les objectifs sont multiples :

- répondre à la stratégie nationale pour le développement de la mobilité propre (passer d'un taux d'occupation des véhicules particuliers de 1,1 à 1,8 occupants en 2030),
- compléter l'offre de mobilité sur les zones moins bien desservies par les transports en commun,
- réduire la congestion, principalement en entrée de ville aux heures de pointe.

L'ambition de m2A est également d'accélérer l'adoption du « Forfait Mobilités Durables » par les entreprises. En effet, ce nouvel outil mis en place par la loi d'orientation des mobilités est un puissant levier pour encourager un maximum de personnes à réinterroger ses habitudes de mobilité et à adopter des pratiques plus vertes (covoiturage, transports en commun, vélo...), au bénéfice de la qualité de l'air, de sa propre santé et de l'environnement.

D'autre part, en tant qu'employeurs, m2A et la Ville de Mulhouse ont décidé d'adhérer au programme « **Tous Covoitureurs !** ». Ce programme Certificat d'Economies d'Energies (CEE) s'inscrit dans la deuxième thématique de l'appel à programmes 2019 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : « **Développer la logistique et la mobilité économes en énergies fossiles** » et vise **l'enjeu du développement du covoiturage en entreprise**. Il vise principalement les salariés des entreprises utilisant leurs véhicules personnels et repose sur la formation et la sensibilisation au covoiturage par des modalités pédagogiques innovantes, et l'accompagnement des entreprises à la mise en place des dispositifs de covoiturage.

Le covoiturage, une solution pérenne à l'augmentation du prix de l'énergie

La majorité des déplacements « domicile-travail » sont réalisés en voiture sur le territoire, le plus souvent de manière contrainte. En conséquence, m2A s'est engagée dans une politique innovante et ambitieuse de développement du covoiturage « domicile-travail ».

En moyenne, pour les conducteurs, 1 passager rembourse le carburant, 2 passagers ou plus remboursent les autres frais du véhicule.

Pour covoiturer en toute sérénité, port du masque obligatoire

Le covoiturage est encouragé par les pouvoirs publics dès lors que le port du masque et les gestes barrières sont respectés. Sur l'application Klaxit, tous les utilisateurs doivent accepter une charte d'engagement avec l'ensemble de ces règles simples. Chaque personne engagée à respecter les recommandations est identifiée sur l'application grâce à un petit pictogramme qui accompagne sa photo de profil. Aucune personne ne peut covoiturer sur Klaxit sans avoir au préalable lu et accepté les règles de sécurité sanitaire, notamment le port du masque.

Informations et modalités sur mulhouse-alsace.fr et klaxit.com

Contact presse m2A

Clémentine BERLIVET
Chargée de projets communication
07.87.20.83.07
clementine.berlivet@mulhouse-alsace.fr

Expert m2A

Amandine BIZZOTTO
Conseillère en Mobilités et Transports
03.89.77.60.05
amandine.bizzotto@mulhouse-alsace.fr